

ACTE DE MARIAGE de ans, né à département d en forme de son acte de naissance qu'il nous a exhibé; profession de demeurant à fils de département d département d et de

DÉPARTEMENT de la H. TE-GARONNE. Arrondissement de

Et de ans, née à département d âgée de le du mois an ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'elle nous a exhibé; demeurant à département d fille de département d et

MAIRIE de

N.º

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites devant la principale porte de notre maison commune; la première publication, le du mois de l'an de la seconde, le de l'an à l'heure de

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous officier de l'état civil, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre 6 du titre du code civil, intitulé du Mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

et sont unis par le mariage; de quoi avons dressé acte En présence de demeurant à département d profession de âge d

De demeurant à département d profession de âge de

De demeurant à département d profession de âge de

Et de demeurant à département d profession de âge de

Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, l'ont signé avec nous et les parties contractantes;

Le Président du Tribunal de 1.º instance de l'arrondissement de département de la Haute-Garonne, et dernier feuillet.

ACTE DE MARIAGE de Guillaume Baron âgé de vingt neuf - ans, né à molon Sarouze département de Haute-Garonne, le seize - du mois de décembre an 1779. ainsi qu'il résulte de l'extrait. en forme de son acte de naissance qu'il nous a exhibé; profession de Laboureur demeurant à frontignan - département de Haute-Garonne fils majeur de Joseph Baron - demeurant à frontignan. département de Haute-Garonne - et de Françoise Bon, -



Arrondissement de

MARIE

N.º

Et de Anne Madelaine Nic âgée de vingt un - ans, née à artigue - département de Haute-Garonne le vingt deux du mois de juillet - an 1787 - ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'elle nous a exhibé; demeurant à artigue, département de Haute-Garonne fille majeure de Jean Pierre Nic demeurant à artigue - département de Haute-Garonne - et de Louise Saint dit Sabouze

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites devant la principale porte de notre maison commune; la première publication, le treize - du mois de janvier - de l'an 1808 - à l'heure de dix heures du matin et la seconde, le sept - du mois de février de l'an 1808 - à l'heure de dix heures du matin.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous Jean François - officier de l'état civil, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre VI du titre du code Napoléon, intitulé du Mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Guillaume Baron et Anne Madelaine Nic

sont unis par le mariage; de quoi avons dressé acte En présence de Raymond Cape - demeurant à frontignan, département de Haute-Garonne - profession de Bâilleur, âgé de cinquante ans,

De Jean Baptiste Thomas - demeurant à frontignan, département de Haute-Garonne - profession de Bâilleur, âgé de quatre vingt ans,

De Jean Martin de Debats - demeurant à frontignan, département de Haute-Garonne - profession de Laboureur, âgé de quatre vingt ans,

Et de Jeanne Barbon - demeurant à frontignan, département de Haute-Garonne - profession de Laboureur, âgé de quatre vingt ans,

Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, l'ont signé avec nous et les parties contractantes, Le dit témoin Régis de Séguis ou l'ont dit ne savoir, ainsi que le épouse qui ne compte le Régis de Séguis de ce registre, le dit époux a signé avec nous,

C. Combes maire

Premier feuillet coté et paraphé par nous Président du Tribunal de 1.º instance de l'arrondissement de département de la Haute-Garonne, de 1808